

REGLEMENT DU TROPHEE CHALLENGITA

Article 1 – Le trophée Challengita est le classement général officiel des coursières, dans les épreuves fédérales ou agréées par la FFCL.

Article 2 - En 2006, ce classement sera calculé sur tous les concours, la Coupe des Cuadrillas, le Championnat de France et toutes les Courses de Challenges (pour les Courses de Challenge, seules les sorties 12 et 13 seront comptabilisées, pour les concours, les coursières devront participer à au moins 4 concours. La sortie prestige ne rentre pas en compte).

Article 3 - Le propriétaire de la première vache classée sera récompensé :

l le Ganadéro recevra le Trophée Challengita, dont il aura la garde pour un an.

l Il recevra un prix de 1500 €

Article 4 -Lors des épreuves précitées, les coursières seront notées par le jury fédéral.

Article 5 - Le classement sera effectué en calculant la meilleure moyenne obtenue sur les 10 meilleures notes attribuées à une coursière, toutes compétitions confondues.

La Coursière en tête du Trophée devra participer au Championnat de France pour avoir la confirmation de son titre.

En cas d'ex aequo, la priorité sera donnée à la vache qui aura la meilleure note au championnat de France.

Article 6 - Le Trophée Challengita et le prix seront remis lors de la Soirée des Trophées de la Course Landaise.

Article 7 - Le Trophée Challengita reste la propriété de la Fédération, mais sera remis en compétition chaque année. Le Ganadéro vainqueur en aura la garde durant un an. Un Trophée souvenir lui sera acquis définitivement.

Article 8 - La coursière lauréate sera la coursière de l'année. A ce titre, elle devra obligatoirement terminer les épreuves fédérales et les concours auxquels elle participera.

Article 9 - L'Union des Clubs Taurins Paul Ricard apporte son soutien financier à « l'Escalot Challengita » pour l'année.

Article 10 - L'Escalot Challengita est mis à jour dans la semaine qui suit les épreuves précitées et sera publié dans l'Escalot Général.

Article 11 - L'Escalot est mis à jour chaque mardi et publié et communiqué aux médias suivants :

l la presse régionale (SUD OUEST Landes et Gers, la DEPECHE du Gers)

l les radios locales (France Bleu Gascogne, Radio d'Artagnan, la Voix de l'Armagnac),

l la presse spécialisée (la CAZERIENNE)

Une information spécifique sera faite auprès des speakers de la FFCL
La Fédération s'obligera à communiquer ce classement à chaque épreuve où elle se disputera.

L'UCTPR est le sponsor officiel de « le trophée Challengita ».
L'Union des Clubs Taurins Paul Ricard est associé au trophée Challengita dans toutes les publications émanant de la Fédération.

PALMARES du Trophée CHALLENGITA créé en 1992

1992 : Montanegra (DAL) 1999 : Fédérale (Armagnacaise)
1993 : Fédérale (Armagnacaise) 2000 : Fédérale (Armagnacaise)
1994 : Fédérale (Armagnacaise) 2001 : Maroca (Dargelos)
1995 : Fédérale (Armagnacaise) 2002 : Marillia (Lassalle)
1996 : Fédérale (Armagnacaise) 2003 : Montfortoise (Dal)
1997 : Fédérale (Armagnacaise) 2004 : Montfortoise (Dal)
1998 : Fédérale (Armagnacaise) 2005 : Darrigada (Dal)

TROPHEE DE LAVACHE DE L'AVENIR/UCTPR (créé en 1998)

ART.1 : Il se disputera sur toutes les Courses de Challenge et est organisé par les Comités Régionaux Landes-Béarn et de l'Armagnac.

ART.2 : La sortie N°6 de chaque course se déroulera avec une bête nouvellement cordée (pas plus de 2 sorties en challenge en sortie N°6 , dans l'année, cette bête ne sera pas sortie auparavant en compétition avec corde).

ART.3 : Le bétail est noté de 1 à 10. Le trophée remis au vainqueur tiendra compte de la meilleure moyenne à laquelle sera enlevée la plus mauvaise note.

ART.4 : Le classement sera effectué en prenant la meilleure moyenne sur les sorties N°6 des challenges pour chaque ganaderia.

ART.5 : Chaque ganadero s'engage à spécifier au délégué sportif le numéro de la vache et à défaut le numéro de la boucle d'oreille. Celui-ci stipulera sur le compte rendu de la course. Les deux Présidents Régionaux auront la charge de vérifier et de statuer.

ART.6 : Tout ganadero qui tentera de sortir une vache plus de 2 fois verra cette 3ème sortie annulée au point de vue pointage. Il sera exclu de la compétition « Trophée de la vache de l'Avenir ».

PALMARES du Trophée de la VACHE DE L'AVENIR

1998 : LATAPY	2002 : DARGELOS
1999 : DAL	2003 : DARGELOS
2000 : DAL	2004 : DARGELOS
2001 : LASSALLE	2005 : DARGELOS